



PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ODEREN

- SEANCE ORDINAIRE DU 05 MARS 2020 -

SOMMAIRE

N° 1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 30 JANVIER 2020	3
N° 2- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2019	3
N° 3 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET FORÊT 2019	4
N°4 – VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL 2019	4
N° 5 – VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET FORÊT 2019	5
N° 6 – VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ LOCALE 2020	5
N° 7- AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019 DU BUDGET PRINCIPAL	5
N° 8 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019 DU BUDGET FORÊT	6
N° 9 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL 2020	6
N°10 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET FORÊT 2020	6
N°11 – IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS AU MARKSTEIN	7
N°12 – RENOUVELLEMENT D'UNE CONCESSION DE SOURCE EN FORÊT COMMUNALE ...	7
N° 13 - ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE	7
N° 14 – GROUPEMENT DE COMMANDE – CONTRÔLE DES POTEAUX D'INCENDIE.....	8
N° 15 – DÉPENSES FÊTES ET CÉRÉMONIES : CADEAU DE FIN DE MANDAT.....	8
N° 16 – ACQUISITION DES PARCELLES N° 1 & 2 AU LIEUDIT « WEIBERWITFELD »	9
N° 17 – MAINTIEN DU COMMERCE LOCAL	9
N° 18 - RECTIFICATIF DE LA DÉLIBÉRATION DU 28 NOVEMBRE 2019 POUR CESSION DE LA SALLE SOCIO ÉDUCATIVE AU CERCLE STE MARIE.....	10

LISTE DE PRESENCE

M.	Francis	ALLONAS	Maire
Mme	Eliane	WYSS	1 ^{ère} Adjointe
M.	Noël	DELETTRE	2 ^{ème} Adjoint
M.	Armand	WEISS	3 ^{ème} Adjoint
M.	Richard	LOCATELLI	Conseiller Municipal
M.	Jean-Denis	HANS	Conseiller Municipal
Mme	Séverine	BERNARDINO	Conseillère Municipale
Mme	Caroline	ZAGALA	Conseillère Municipale
Mme	Séverine	DREYER	Conseillère Municipale

Était absent : Monsieur Didier GRUNENWALD

Étaient absents excusés avec pouvoirs de vote :

Madame Martine OULBANI a donné procuration de vote à Monsieur Francis ALLONAS, Maire

Monsieur Lucien DIERSTEIN a donné procuration de vote à Monsieur Armand WEISS

Monsieur Joël ARNOLD a donné procuration de vote à Monsieur Jean-Denis HANS
Madame Nathalie MANTEZ a donné procuration de vote à Madame Séverine DREYER.

Madame Marie-Madeleine LAGROLA a donné procuration de vote à Madame Eliane WYSS

Assistaient également à la séance :

Madame Jocelyne PERRIN, Directrice Générale des Services, sur prescription de Monsieur le Maire, en vertu de l'article L2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Yolande BINDER, auditrice.



L'an deux mille vingt, le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Oderen, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des délibérations.

La séance a été publique.

Étaient présents : cf. liste de présence.

Monsieur Armand WEISS a été désigné comme secrétaire de la présente séance.



Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et propose, avant de passer à l'ordre du jour, l'ajout d'un point visant à modifier la délibération du 28 novembre 2019 relative à la cession du bâtiment et des annexes de la salle socio-éducative à l'association du Cercle Sainte-Marie. Ce point figurera en position n° 18.

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 30 JANVIER 2020

Le compte rendu de la réunion ordinaire du 30 janvier 2020 n'appelant aucune remarque particulière, est approuvé à l'unanimité.

2- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2019

Sous la présidence de Madame Eliane WYSS, 1^{ère} Adjointe au Maire, qui, en préambule fait une allocution pour saluer le dévouement de Monsieur le Maire qu'elle remercie pour son sérieux, son travail méticuleux réalisé en toute transparence avec ses collaborateurs pendant 30 années passées au service de la commune et de sa population.

Le Maire s'étant absenté lors du vote,

Le Conseil Municipal entendu, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte Administratif du budget principal de l'exercice 2019 qui a été arrêté comme suit :

Section de fonctionnement	Prévu	Réalisé
Dépenses	936 879,00 €	1 019 244,65 €
Recettes	936 879,00 €	1 150 349,54 €
		Excédent : 131 104,89 €

Section d'investissement	Prévu	Réalisé
Dépenses	264 367,18 €	311 923,91 €
Recettes	264 367,18 €	313 881,79 €
		Excédent : 1 957,88 €

RÉSULTAT GLOBAL+ 133 062,77 €

3- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET FORÊT 2019

Sous la présidence de Madame Eliane WYSS, 1^{ère} Adjointe au Maire,
Le Maire s'étant absenté lors du vote,
Le Conseil Municipal entendu, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le Compte Administratif du budget forêt de l'exercice 2019 qui a été arrêté comme suit :

Section de fonctionnement	Prévu	Réalisé
Dépenses	194 625,00 €	87 015,47 €
Recettes	194 625,00 €	140 379,58 €
		Excédent 53 364,11 €

Section d'investissement	Prévu	Réalisé
Dépenses	29 292,10 €	29 226,66 €
Recettes	29 292,10 €	8 292,10 €
		Déficit : 20 934,56 €

RÉSULTAT GLOBAL + 32 429,55€

4- VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL 2019

Le Conseil Municipal ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définis des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

5- VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET FORÊT 2019

Le Conseil Municipal ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définis des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2019 ;
Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

6- VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ LOCALE 2020

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de fiscalité locale en 2020.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable de la Commission des Finances, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les taux de la fiscalité locale directe pour l'exercice 2020 comme suit :

TAXE	Bases en euros	Taux 2020	Variation Des taux	Produit en euros
<i>Taxe foncière (bâti)</i>	1 153 000	16.61 %	0	191 513
<i>Taxe foncière (non bâti)</i>	55 000	129.60 %	0	71 280
TOTAL				262 793

7- AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019 DU BUDGET PRINCIPAL

Compte tenu des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2019 au Compte Administratif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** :

- **D'AFFECTER** le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 au compte 1068 du budget primitif de l'exercice 2020 afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, soit à hauteur d'un montant de **7 902,12 €**,

- et **DE REPORTER** le solde restant de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2019 au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2020 (excédent de fonctionnement reporté) à hauteur du montant restant s'élevant à **123 242,77 €**

8- AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019 DU BUDGET FORÊT

Compte tenu des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2019 au Compte Administratif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** :

- **D'AFFECTER** le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 au compte 1068 du budget primitif de l'exercice 2020 afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, soit à hauteur d'un montant de **20 934,56 €**,
- et **DE REPORTER** le solde restant de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2019 au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2020 (excédent de fonctionnement reporté) à hauteur du montant restant s'élevant à **32 429,55 €**.

9- VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL 2020

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif concernant le Budget Principal pour l'exercice 2020 qui a été arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	1 045 398,00€	1 045 398,00 €
Section d' Investissement	240 174,00 €	240 174,00 €

Après en avoir débattu et délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le budget primitif 2020 tel qu'il est présenté.

10- VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET FORÊT 2020

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif concernant le Budget Forêt pour l'exercice 2020 qui a été arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	135 200,00 €	135 200,00 €
Section d' Investissement	20 934,56 €	20 934,56 €

Après en avoir débattu et délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le budget primitif 2020 tel qu'il est présenté.

11- IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS AU MARKSTEIN

La Commune d'Oderen a été contactée par la société ITAS pour obtenir l'autorisation d'édifier un site radioélectrique composé d'équipements techniques au sol, ainsi qu'un pylône supportant des antennes, sur une emprise de 160 m² à prélever sur la parcelle communale sise au lieu-dit « Markstein », cadastrée section 12, n° 88, d'une superficie totale de 78 527 m².

La société ITAS TIM propose de louer cette parcelle à la Commune moyennant un loyer annuel de 1 500 euros, révisable à l'expiration de chaque année civile, sur la base de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE (2^{ème} trimestre).

Le Conseil Municipal,

Vu le complément d'information apporté suite à l'ajournement du point au cours de la séance du 30 janvier 2020, et au vu de l'étude d'impact sur le paysage, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'installation d'une antenne relais au lieudit « Markstein ».
- **FIXE** le montant du loyer annuel à 1 500 €, avec révision annuelle sur la base du coût de la construction (2^{ème} trimestre) publié par l'INSEE.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire dans le cadre de cette affaire.

12- RENOUELEMENT D'UNE CONCESSION DE SOURCE EN FORÊT COMMUNALE

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

Considérant que la concession d'occupation de terrain pour le passage d'une conduite d'eau en forêt communale accordée à Madame Jacqueline BLONDEL arrivera à échéance le 30 juin 2020 ;

- **DÉCIDE** de renouveler pour une période de six ans, qui courra à compter du 1^{er} juillet 2020 jusqu'au 30 juin 2026, un contrat de concession de source en forêt communale au profit de Madame Jacqueline BLONDEL, domiciliée : 27 chemin de la Silberrunz – 68000 COLMAR ;
- **PRÉCISE** que le tarif en vigueur fixé par délibération du 05 septembre 2019 s'élève à 55 € TTC par période de 2 ans, révisable sur décision du Conseil Municipal.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'établir et de signer la concession avec Madame BLONDEL et l'ONF et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

13- ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

Considérant l'avis émis par le conseil d'école qui s'est tenu le 3 mars 2020,

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE ET ENTERINE** les modalités d'organisation de la semaine scolaire telles qu'elles ont été définies en conseil d'école, inchangées pour la rentrée 2020-2021.

14- GROUPEMENT DE COMMANDE – CONTRÔLE DES POTEAUX INCENDIE

La Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin propose un groupement de commandes en vue de la passation d'un accord-cadre pour les contrôles de débit et de pression des points d'eau incendie pour les communes qui le souhaitent.

Pour rappel, tous les points d'eau incendie doivent être contrôlés une fois tous les 3 ans (ou un tiers des P.E.I contrôlés tous les ans).

L'accord cadre sera conclu pour une durée d'un an renouvelable deux fois. Il s'agira d'un accord-cadre mono-attributaire par l'émission de bons de commande.

Le Conseil Municipal,

VU l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique ;

VU le projet de convention constitutive du groupement de commandes présenté en annexe ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour les contrôles de débit et de pression des points d'eau incendie.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes.
- **DONNE mandat** au Président de la Communauté de Communes ou son représentant pour signer et notifier l'accord-cadre dont la Commune d'ODEREN sera partie prenante.

15- DÉPENSES FÊTES ET CÉRÉMONIES : CADEAU DE FIN DE MANDAT

Monsieur le Maire propose d'autoriser l'imputation, au compte 6232, d'une dépense destinée à offrir à tous les conseillers municipaux sortants, en témoignage de leur implication et de leur investissement personnel au service de la commune, un bon-cadeau d'une valeur à l'unité égale à 100 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la prise en charge au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » du budget principal de bons-cadeaux à remettre aux Conseillers Municipaux à la fin du présent mandat pour un montant total de 1 500 €.
- **AUTORISE** le Maire à engager la dépense et signer tous documents y relatifs.

16- ACQUISITION DES PARCELLES 1 ET 2 « WEIBERWITFELD »

Dans le cadre du projet de création d'un village « séniors » au lieudit « Weiberwitfeld », Monsieur WILHELM Francis domicilié : 7 rue de Megève – 68720 FLAXLANDEN-, a donné son accord pour céder à la commune, selon l'offre de prix proposée, les parcelles dont il est propriétaire, cadastrées section 1, n°1 et 2 d'une superficie totale de 48 a 43 ca.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer,

Le Conseil Municipal, entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'acquisition, par la commune, des parcelles suivantes :

Section	Lieudit	N° de parcelle	Superficie totale	Prix €/a	Prix / nature terrain	Prix global
					Prix partie boisée	
1	Weiberwitfeld Propriétaire cédant : WILHELM Francis	1	34 a 04 ca	20 €	680.80 € 1217,12 €	1 897,92 €
		2	14 a 39 ca	5,53 a x 500 € 8,86 a x 100 €	2 765 € 886 €	3 651,00 €
TOTAUX			48 a 43 ca			5 548,92 €

17- MAINTIEN DU COMMERCE LOCAL

Monsieur le Maire rend compte d'une entrevue avec les gérants de la supérette d'ODEREN accompagnés de leur comptable, pour examiner les possibilités de soutien à ce commerce local, dont le maintien est actuellement menacé compte tenu d'une situation financière difficile.

Monsieur le Maire réaffirme son attachement à la préservation des commerces locaux qui garantissent un service de proximité à un grand nombre d'habitants, notamment aux personnes rencontrant des problèmes de mobilité et aux personnes âgées.

Cette épicerie, qui est la dernière du village, est un service à la population, il est nécessaire de tout mettre en œuvre pour la conserver, d'autant que la commune dispose d'une résidence pour personnes âgées, et que la création d'un village séniors est en projet.

Monsieur le Maire propose de participer, à hauteur de 300 € par mois, au coût de location des locaux, et invite le conseil municipal à délibérer,

Le conseil municipal, entendu, après en avoir délibéré,

Considérant le caractère d'intérêt général que revêt la présence de l'épicerie au centre du village,

à l'unanimité :

- **DECIDE** de participer, à hauteur de 300 € par mois au montant du loyer du commerce,

- **PRECISE** que cette participation pourra être reconduite annuellement au vu du bilan comptable de l'établissement, dans la limite de quatre années.
- **PRECISE** que ce montant sera versé directement au propriétaire des locaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document y relatif et à mandater la dépense.

18- RECTIFICATIF DE LA DÉLIBÉRATION DU 28 NOVEMBRE 2019 POUR CESSION DU BÂTIMENT - SALLE SOCIO ÉDUCATIVE AU CERCLE STE MARIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations du 10 octobre 2019 et du 28 novembre 2019 par lesquelles la cession du bâtiment abritant la salle socio-éducative et de ses annexes a été approuvée.

Cependant, deux parcelles doivent être rajoutées au titre des annexes du bâtiment, car elles comportent l'accès au bâtiment.

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose de rectifier la délibération du 28 novembre 2019 en incorporant aux parcelles cédées, les parcelles n° 723 et 635 cadastrées section 1, sises 4 allée des Tilleuls à Oderen.

Le Conseil Municipal, entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la cession à l'Euro Symbolique, au profit de l'association du Cercle Sainte-Marie, du bâtiment et de ses annexes, comprenant les parcelles sises au 4 allée des Tilleuls à ODEREN, cadastrées section 1 : n° 635-637-723-725-727.
- **PRECISE** que toutes les autres dispositions de la délibération du 28 novembre 2019 sont inchangées.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents y relatifs.

~~~~~

### **POINT SUR LES TRAVAUX**

Monsieur Noël DELETTRE, Adjoint au Maire chargé des travaux, fait un point rapide sur les dernières réalisations communales qui se limitent à des tâches d'entretien courant.

- **QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire conclut sa dernière séance par une allocution au cours de laquelle il revient sur ses 43 années passées au conseil municipal, depuis sa première élection en 1977 comme conseiller municipal, puis adjoint au Maire en 1989 et 1995, et Maire de la commune depuis le 23 mars 2001. Il souhaite remercier tous ses collaborateurs et les services communaux qui ont œuvré à ses côtés dans la même perspective, pour participer au développement de la commune.

Monsieur le Maire salue l'engagement de toutes les associations et de tous les bénévoles qui, au travers de leurs actions, font la force et la richesse de la commune. Il souhaite dès à présent « bonne chance » à la nouvelle équipe qui prendra le relais, et « bonne retraite » à ceux qui terminent l'aventure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

Signatures :